

PARCOURS DE SOINS, PRISE EN CHARGE

Une consultation médicale spécifique pour les patients à risques de forme grave de COVID-19



Pour assurer la continuité des soins dans cette phase de déconfinement, les personnes à risques de développer une forme grave de COVID-19 bénéficient d'une consultation spécifique entièrement prise en charge par l'Assurance maladie. Elle concerne notamment les patients atteints de cancer.

Cette consultation médicale est proposée par le médecin traitant au patient à risques ou aux personnes souffrant d'une affection de longue durée qui n'ont pas pu être suivies en consultation pendant le confinement. Elle prend ainsi le nom de consultation « bilan et vigilance ».

Tarifée à 46 euros, cette consultation dite « complexe » sera entièrement prise en charge par l'Assurance maladie.

Elle permettra d'évaluer les impacts du confinement sur la santé des patients et de les conseiller sur les mesures de protection à adopter, en fonction de leurs fragilités et pathologies, dans le cadre du déconfinement.

Selon le Haut Conseil de la santé publique, les patients à risques de contracter une forme grave de COVID-19 regroupe les personnes ayant :

- > plus de 65 ans,
- > un cancer évolutif sous traitement,
- > des antécédents cardiovasculaires,
- > du diabète,
- > une pathologie chronique respiratoire,
- > une insuffisance rénale chronique dialysée,
- > une obésité,
- > une immunodépression,
- > les femmes enceintes au troisième trimestre de la grossesse.

> [En savoir plus](#)

Dernière mise à jour le 04 juin 2020

[< PRÉCÉDENT](#)

[TOUTES LES ACTUALITES](#)

[SUIVANT >](#)